



Bienvenue à
MARAÇON

Commune de Maraçon – Location de biens communaux

021 907 81 25 (Fax : 021 907 81 40)

commune.maracon@bluewin.ch

Marche à suivre pour la location des biens communaux (refuge ou salle villageoise) de et à 1613 Maraçon

Idée d'une manifestation à Maraçon

Nombre de personnes :

Environ 50 personnes (places assises)	Environ 120 personnes (places assises)
Le refuge serait parfait 	 La salle villageoise correspondrait parfaitement
Réservation du refuge <u>par téléphone</u> au bureau communal	Réservation de la salle villageoise <u>par téléphone</u> au bureau communal
« Première arrivée, première servie » ou « Premier arrivé, premier servi »	
Le contrat de location du refuge est rempli (1 exemplaire) par la ou le locataire soit : <ul style="list-style-type: none">• Directement lors des heures d'ouverture du bureau communal• En le demandant par courrier ou courriel au bureau communal	Le contrat de location de la salle villageoise est rempli (1 exemplaire) par la ou le locataire soit : <ul style="list-style-type: none">• Directement lors des heures d'ouverture du bureau communal• En le demandant par courrier ou courriel au bureau communal
La facturation intervient lors de l'établissement du contrat	
La validation est définitive à la réception du paiement	
La ou le locataire s'organise pour la réception et le retour des clés du refuge avec l'employeur communal	La ou le locataire s'organise pour la réception et le retour des clés de la salle villageoise avec la concierge
La manifestation a lieu	
Rangements, nettoyages et démontages de la signalétique et retour des clés par la ou le locataire	